

OFFRE EXCLUSIVE MÉDECINS

Ouverture de votre cabinet médical





Vous souhaitez ouvrir votre cabinet médical?

Que vous souhaitiez reprendre un cabinet existant ou ouvrir le vôtre, la BCV vous propose une offre de prestations couvrant tous les besoins bancaires liés à votre activité.

Grâce à cette offre:

- vous gérez vos paiements et encaissements de façon simple et à moindres frais,
- vous bénéficiez, les premières années, de conditions préférentielles pour votre crédit,
- vous profitez d'une analyse gratuite de votre prévoyance,
- des experts financiers vous accompagnent.



Vous avez ainsi le temps de vous installer sereinement et d'établir durablement votre activité.

Définir votre projet



Ouverture ou reprise d'un cabinet

Ouvrir un cabinet équivaut à partir de zéro. Il faut constituer une patientèle et maîtriser la logistique propre à toute création d'entreprise, comme l'organisation d'un secrétariat, d'un système informatique de réservation ou le trafic des paiements.

Reprenre un cabinet existant présente certains avantages, notamment si l'offre de reprise est intéressante. Par exemple, la patientèle existante peut être conservée, de même que les employées et employés déjà en place ou l'équipement et les infrastructures techniques.



Cabinet individuel ou de groupe

Avez-vous pensé à d'éventuels partenaires pour ouvrir votre cabinet? Une collaboration permet de faire des économies d'échelle, comme un secrétariat commun, d'organiser la suppléance pendant les vacances, d'offrir plusieurs spécialistes à la patientèle et de réaliser des synergies.



L'emplacement est stratégique

Choisir l'emplacement du cabinet n'est pas anodin. Y a-t-il des consoeurs ou des confrères à proximité? Le lieu est-il bien desservi par les transports publics? Est-il facile d'y accéder en voiture et y a-t-il un parking? Enfin, souhaitez-vous acheter vos locaux ou les louer?

Comment concrétiser votre projet?



1

Décision

Vous avez le savoir-faire et les compétences nécessaires et l'indépendance est le mode de fonctionnement qui semble vous convenir.



2

Préparation

Vous définissez vos objectifs professionnels et personnels.



3

Élaboration d'un plan de financement et recherche de ce dernier

Vous évaluez vos capacités financières et vos besoins pour avoir tous les chiffres en mains lors de la recherche d'un partenariat financier.



4

Évaluation du projet

L'institution financière à laquelle vous soumettez votre plan de financement analyse votre projet et se prononce sur sa réalisation et l'octroi des fonds nécessaires.



5

Ouverture ou reprise du cabinet

Le projet prend vie.

Nos solutions pour votre succès

Créée spécialement pour les médecins, l'offre de la BCV vous permet de bénéficier de nombreux avantages.



Dès le premier jour, deux conseillers ou conseillères vous accompagnent, d'une part dans le cadre des PME, d'autre part du Private Banking, pour répondre à l'ensemble de vos besoins bancaires: gestion courante, financement, prévoyance privée et professionnelle, prévoyance surobligatoire, gestion de portefeuille, conseil fiscal, etc.



Grâce à la présence de conseillères et de conseillers de la BCV dans les neuf régions du canton, vous avez un double avantage: vous bénéficiez en tout temps de conseils personnalisés et spécialisés proches de chez vous ou de votre cabinet.



Au quotidien, dans le domaine privé ou professionnel, pour la gestion courante et le trafic des paiements, la BCV propose des formules tout-en-un. Pour un prix forfaitaire, elles comprennent, entre autres, un compte courant, un accès à l'e-banking BCV-net et BCV Mobile ainsi qu'une carte Visa Debit. **Les frais de ces formules sont offerts la première année à toute nouvelle entreprise.**

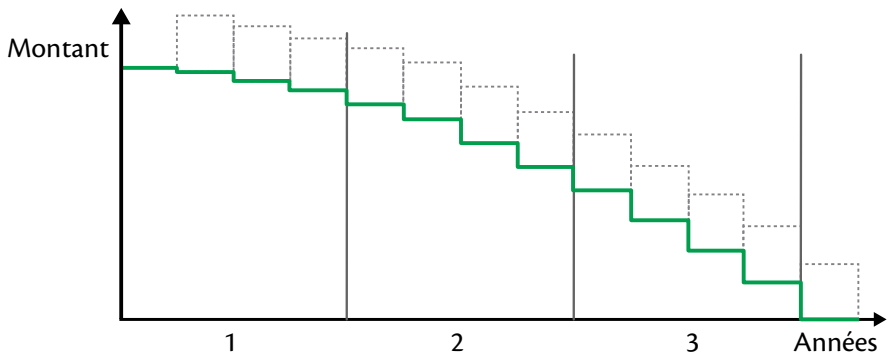
La BCV propose une solution de trafic des paiements reconnue pour sa simplicité, pratique et complète par le biais de ses applications en ligne.

En matière de crédit, qu'il s'agisse d'une ouverture ou d'une reprise, **vous bénéficiez de conditions préférentielles pour un crédit d'équipement et, pendant les trois premières années d'exercice, pour un crédit d'exploitation.**

Des crédits pour tous les besoins

Crédit d'équipement

Vous avez besoin d'un capital de départ pour acheter du matériel? Le crédit d'équipement est ce qu'il vous faut, car il vous permet de financer l'acquisition de biens d'équipement. Il s'agit d'un prêt à taux fixe dont la durée est déterminée en fonction de la période d'amortissement du bien acquis. Il vous permet de planifier vos charges financières, qui demeurent constantes pour toute la durée du crédit.

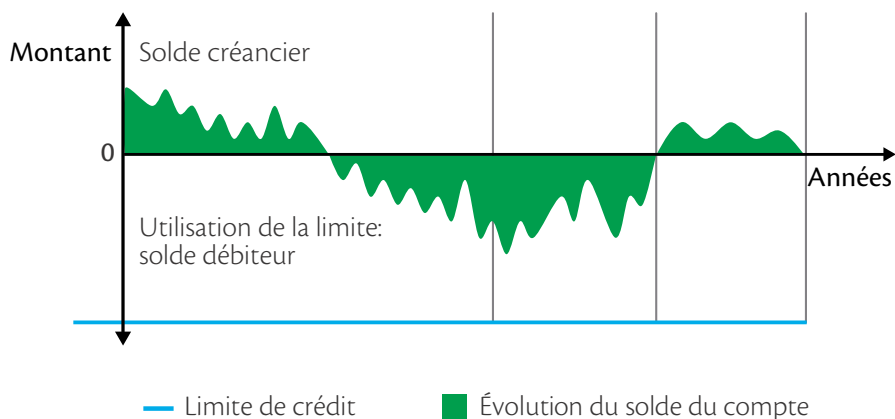


— Évolution du solde du crédit d'équipement □ Trimesialités constantes

Dans le cadre de cette offre exclusive, vous bénéficiez de conditions préférentielles pour votre crédit d'équipement.

Crédit d'exploitation

Pour les dépenses courantes, telles que le loyer ou les salaires, le crédit d'exploitation est la solution idéale, notamment en raison de sa simplicité. Il n'a pas de limite de retrait et ses intérêts, basés sur un taux* variable, sont payés en fonction de l'utilisation et non de la limite octroyée. Il peut également être combiné avec une avance à terme fixe.



* Taux du crédit d'exploitation disponible sur www.bcv.ch/medecins



Dans le cadre de cette offre exclusive, vous bénéficiez de conditions préférentielles bloquées pendant les trois premières années de votre activité. Vous pouvez ainsi lancer sereinement votre activité.

Une prévoyance sur mesure

La prévoyance des personnes indépendantes est souvent lacunaire, car elles ne sont pas obligatoirement assurées dans le cadre de la prévoyance professionnelle (LAA et LPP).

Les situations sont nombreuses et variées. La BCV abrite des spécialistes du domaine de la prévoyance, qui pourront évaluer avec vous votre situation. Ils vous proposeront une projection de vos prestations actuelles pour vous donner un aperçu de votre situation future. L'analyse de votre prévoyance répondra aux questions suivantes:

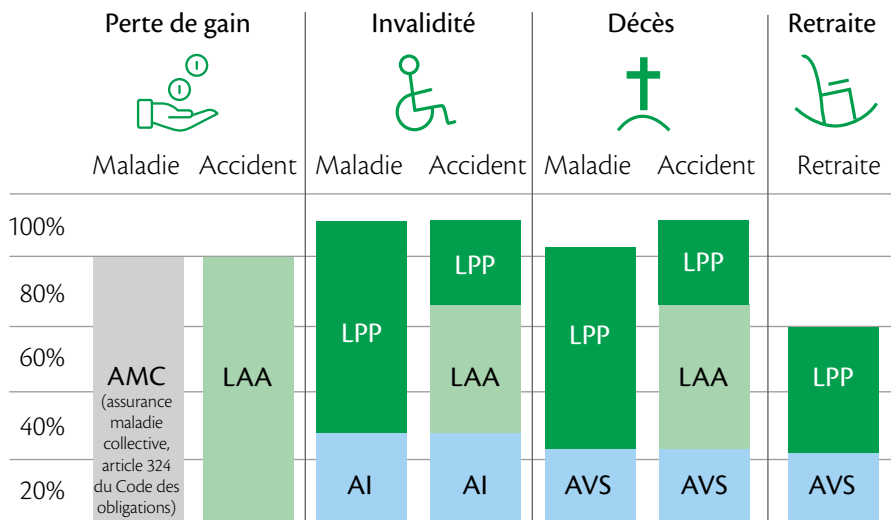
- Disposez-vous de prestations de prévoyance et d'assurance suffisantes?
- À quelles prestations auriez-vous droit en cas d'invalidité ou de décès?
- La sécurité financière de vos proches est-elle assurée en cas d'imprévu?
- Comment pouvez-vous améliorer vos prestations de retraite?

Savez-vous que la Société vaudoise de médecine a créé un fonds de prévoyance destiné exclusivement à ses membres? Plus d'informations sur www.svmed.ch

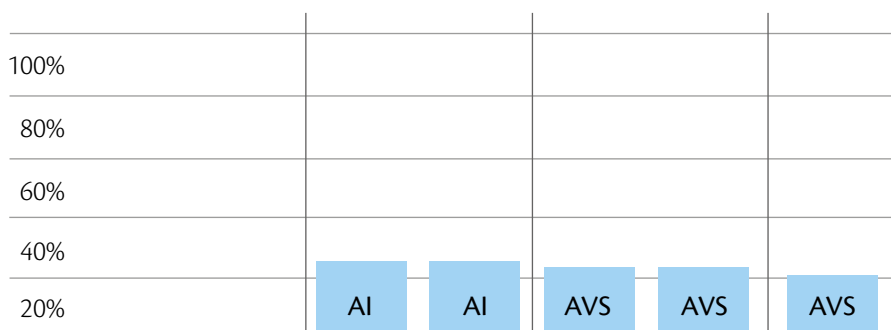
L'analyse de votre situation personnelle réalisée par les spécialistes de la BCV vous est offerte.

Quelle part de votre revenu est assurée?

Prestations d'assurances sociales pour une personne salariée¹



En choisissant l'indépendance, votre couverture diminue drastiquement



¹ Hypothèse: revenu annuel de 200 000 francs, marié, avec 2 enfants.



La BCV, des spécialistes à votre service depuis 1845

Dotée d'une solide santé financière, reconnue par les marchés et par les agences de notation (rating AA par Standard&Poor's), la BCV est l'une des premières banques universelles de Suisse. Elle intègre des compétences fortes au service du canton et des personnes qui y habitent depuis sa fondation en 1845. Elle pratique toutes les activités traditionnelles: banque de détail, gestion de fortune, accompagnement de la clientèle institutionnelle ainsi que des petites et moyennes entreprises.

La Banque a également développé son expertise de conseil pour certaines professions, comme les médecins, les avocats et les notaires. Avec son offre exclusive, elle est le partenaire privilégié des médecins souhaitant se mettre à leur compte.

Envie d'en savoir plus?

Plus d'informations
disponibles sur



www.bcv.ch/medecins

Consultez la page www.bcv.ch/medecins

Vous y trouverez:

- la possibilité de prendre contact avec des conseillères ou des conseillers PME de chaque région, qui se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous votre projet
- les documents utiles pour préparer votre projet:
 - exemple de plan de financement
 - liste de contrôle de documents pour l'examen d'un financement de cabinet
 - guide pour la création d'entreprise

Les liens suivants peuvent vous apporter de plus amples informations:

- www.svmed.ch
- www.asma.ch



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

Informations juridiques:

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis. Ce document est informatif. Il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. Les conditions des prestations décrites sont soumises à des dispositions contractuelles disponibles sur demande et susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UK, UE, US, US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Toute utilisation de ce document nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec des collaboratrices ou des collaborateurs de la BCV peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.